

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 635

présenté par
Mme Fajgeles

ARTICLE 10 A

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« , que ces derniers soient ou non accompagnés »

les mots :

« accompagnés ou non ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.